

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

L'AVOCAT COLLABORATEUR ADHERENT AU CONTRAT

NOM ET PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE PERSONNELLE	
TÉLÉPHONE PORTABLE	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE PERSONNELLE	
DATE DE PRESTATION DE SERMENT	
DATE D'INSCRIPTION AU BARREAU DE PARIS	
NUMÉRO C N B F	
COORDONNÉES DU CABINET D'AVOCAT	
DATE D'EFFET DU CONTRAT DE COLLABORATION	
MONTANT DE VOTRE RÉTROCESSION MENSUELLE ACTUELLE HT	

Je déclare adhérer au Contrat d'assurances de groupe « Perte de Collaboration » numéro **BARPAR/RUP**, négocié par AON et souscrit par l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris auprès de **ALLIANZ IARD**, pour le compte des Avocats Collaborateurs inscrits au Barreau de Paris, à jour du paiement de leurs cotisations.

La garantie, qui s'exerce en France exclusivement, et ses modalités d'application sont définies à la notice d'information.

CONDITIONS DE GARANTIES :

Le plafond choisi doit être inférieur ou égal au montant de votre rétrocension actuelle hors taxe

1. LE REGIME DE BASE

DUREE DE VERSEMENT	PLAFOND MENSUEL	TARIF ANNUEL 2026
3 mois	1 875 €	435 €

2. LES OPTIONS (Merci de cocher l'option retenue)

DUREE DE VERSEMENT	PLAFOND MENSUEL	TARIF ANNUEL 2026 EN SUPPLEMENT DU TARIF DE BASE (435 €)		
		390 €	OPTION 1	
3 mois	2 250 €	570 €	OPTION 2	
	2 625 €	720 €	OPTION 3	
	3 000 €	1 070 €	OPTION 4	
	3 375 €	1 280 €	OPTION 5	
	3 750 €	1 480 €	OPTION 6	
	4 125 €	1 780 €	OPTION 7	
	4 500 €			

Tournez SVP →

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

DUREE DE VERSEMENT	PLAFOND MENSUEL
4 mois	1 875 €
	2 250 €
	2 625 €
	3 000 €
	3 375 €
	3 750 €
	4 125 €
	4 500 €

TARIF ANNUEL 2026 EN SUPPLEMENT DU TARIF DE BASE (435 €)	
365 €	OPTION 8
670 €	OPTION 9
905 €	OPTION 10
1 095 €	OPTION 11
1 545 €	OPTION 12
1 790 €	OPTION 13
2 050 €	OPTION 14
2 415 €	OPTION 15

DUREE DE VERSEMENT	PLAFOND MENSUEL
5 mois	1 875 €
	2 250 €
	2 625 €
	3 000 €
	3 375 €
	3 750 €
	4 125 €
	4 500 €

TARIF ANNUEL 2026 EN SUPPLEMENT DU TARIF DE BASE (435 €)	
585 €	OPTION 16
970 €	OPTION 17
1 240 €	OPTION 18
1 480 €	OPTION 19
2 010 €	OPTION 20
2 300 €	OPTION 21
2 625 €	OPTION 22
3 075 €	OPTION 23

L'adhésion au Contrat prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la date d'adhésion pour une durée d'une année. Elle est tacitement reconduite pour des périodes d'une année sauf dénonciation à la date d'échéance principale, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ou en cas de résiliation du Contrat, le Souscripteur s'engageant alors à informer les bénéficiaires de la fin de la garantie.

PRIME ANNUELLE : Base 435 € + € d'option choisie, soit un **TOTAL** de € (payable en seule fois)

L'adhérent désigné déclare reconnaître avoir reçu la notice d'information, en avoir pris connaissance et y souscrire pleinement.

Fait à

Signature l'Adhérent
avec la mention « Lu et approuvé »

Le

« J'accepte que me soient notifiées par mail à l'adresse suivante :

Les modifications liées à mon adhésion et m'engage à communiquer ma nouvelle adresse mail à Aon en cas de changement »

Document à retourner, dûment complété, signé et accompagné du mandat de prélèvement SEPA et d'un RIB ou d'un chèque libellé à l'ordre de AON, à l'adresse suivante :
AON Service du Barreau de Paris 28 allée de Bellevue CS 70000 16918 ANGOULEME Cedex 9